

Challenge **TREC** PACA **2019**



Cahier des Charges organisateur



Sellerie Historia

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Cahier des charges Organisateur – Challenge Régional de TREC

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Dans le but de proposer un circuit de qualité pour les cavaliers de TREC de la région PACA, les organisateurs souhaitant figurer au programme du challenge devront suivre le cahier des charges suivant.

I. Organisation générale

1. Chefs de piste

Le concours doit présenter un chef de piste POR et un chef de piste PTV qui ont suivi un stage de juge organisé par le CRE dans les deux ans maximum (stage club ou national).

2. Accueil des concurrents

Le concours doit accueillir les concurrents dans les meilleures conditions. Pour cela, l'organisateur doit proposer une buvette le jour du concours et une restauration minimale.

3. Remise des prix

A minima, le 1^{er} quart de chaque catégorie doit être récompensé.

4. Autorisations administratives

Le concours doit être en règle administrativement. Si le concours se déroule sur deux communes ou plus, il doit faire l'objet d'une déclaration de manifestation sur la voie publique. Si le POR ne se déroule que sur une commune, une déclaration en mairie doit être faite. Les autorisations devront être affichées sur le panneau d'affichage du concours.

Si vous rencontrez des difficultés sur vos démarches administratives, n'hésitez pas à contacter le service juridique de la FFE qui est à votre disposition pour vous accompagner.

5. Saisie des résultats

L'organisateur devra saisir les résultats détaillés sur la FFE. Ces résultats détaillés permettront d'actualiser le classement du challenge et permettent aux cavaliers de comparer leurs résultats. Ils présentent la note du POR, la note des Allures et la note du PTV (total).

A défaut, les résultats détaillés pourront être envoyés par mail à la commission pour saisie, dans les 15 jours suivant le concours.

II. Parcours d'Orientation et de Régularité

1. Niveau des épreuves

Les épreuves doivent correspondre aux normes techniques établies par le règlement spécifique TREC de la FFE de l'année en cours (attention aux changements de règlement en cours d'année). Une aide technique est à votre disposition sur le site de la FFE rubrique disciplines > TREC et détaille les normes de chaque niveau d'épreuves.

En outre, les marges d'erreurs doivent être soigneusement respectées, en termes de distance et d'angle dans le choix de plusieurs chemins.

Les vitesses doivent être adaptées au terrain et au niveau d'épreuves.

Nous vous rappelons que la distance stipulée sur le règlement TREC est une distance maximum. Privilégiez les distances courtes qui permettent à tout le monde de rentrer aux alentours de la mi-journée pour faciliter le déroulement des concours.

2. Contrôles de passage et contrôles de tronçons

Les contrôles de passages doivent être matérialisés par des poinçons (avec rubalise, ligne blanche au sol) ou des bénévoles (uniquement). Ils doivent être placés de façon pédagogique sur les petits niveaux (club 1). Pour les niveaux supérieurs, on veillera à les placer de façon à valider les bons passages (cachés depuis le mauvais chemin par exemple).

Il est primordial d'éviter à tout prix les doubles pénalités. Un concurrent qui rate une balise doit pouvoir se récupérer pour arriver sur la seconde balise ou bon chemin au contrôle suivant, sinon la balise est inutile.

Les contrôles de tronçons doivent être placés de manière conforme aux attentes des différents niveaux techniques (par exemple, pas de possibilité de mauvais chemin en club 1). Les contrôleurs doivent utiliser une horloge ou un téléphone dont l'heure est strictement identique à l'heure officielle.

3. Corrections des POR

Les corrections des POR doivent être affichées dès l'arrivée de l'ensemble des cavaliers. Cette correction doit présenter à minima la position des balises et des contrôles sur une carte identique à la carte mère (éventuellement un agrandissement). Quelques exemples de corrections plus détaillées sont disponibles dans l'aide technique et sont très pédagogiques pour les concurrents.

4. Salle des cartes Attelages

Le règlement prévoit, pour la sécurité, que les meneurs et grooms ont 30 min après la sortie de salle des cartes pour atteler et se présenter au départ. Le temps de présentation (5min) peut être inclus dans ce temps-là par l'organisateur.

III. Parcours en Terrain Varié

Le PTV doit être monté de manière à correspondre au niveau technique attendu dans chaque épreuve.

Les côtes doivent être respectées comme des minimums (largeur bordures maraichères par exemple) ou des maximums (hauteur tronc). Il est donc possible de faire plus simple !

Les différents éléments concernant la construction des dispositifs, les enchainements, combinaisons et association sont détaillés dans l'aide technique disponible sur le site de la FFE.